



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

Division des Elèves et de la Vie Scolaire

Bureau

n° 227

Affaire suivie par :

Karine LE BRIS

Tél : 02 36 15 11 03

Mél : ce.dvs28@ac-orleans-tours.fr

15 place de la République
28019 Chartres Cedex

Chartres, le 11 décembre 2024

La Directrice académique des services de l'Éducation
nationale d'Eure-et-Loir

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des écoles élémentaires du département
– *pour attribution* –

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation Nationale chargés
des circonscriptions du 1^{er} degré
– *pour information* –

**Objet : Classe à horaires aménagés Arts plastiques à recrutement départemental
au collège Jean Moulin de CHARTRES
Rentrée scolaire 2025**

Le Collège Jean Moulin de Chartres accueille une structure de **Classe à horaires aménagés Arts plastiques**.

L'objectif principal de la classe à horaires aménagés arts plastiques est de dynamiser la discipline et de permettre à chaque élève de disposer d'un temps plus long pour développer une sensibilité à l'art.

Les collégiens pourront ainsi :

- Fréquenter les expositions et découvrir un artiste, une œuvre, un courant artistique ;
- Développer l'aptitude à l'expression et le goût de la création à partir d'une pratique construite et diversifiée intégrant analyse et production ;
- S'approprier des œuvres d'art inscrites dans l'histoire de l'art, connaître le patrimoine culturel de la région ;
- Découvrir les métiers liés à l'art ;
- Partager des moments d'échanges avec des artistes.

Un autre objectif est de permettre à certains élèves fragiles sur le plan scolaire de s'épanouir grâce à une proposition pédagogique plus proche de leurs envies. Les effets attendus sont nombreux :

- Redynamiser la culture artistique d'un public parfois démunie de toute référence en la matière
- Enrichir de façon inédite l'offre pédagogique de l'établissement ;
- Rendre l'élève acteur de son parcours scolaire en développant sa créativité, son esprit d'initiative et d'autonomie.

Je tiens à préciser la nécessité de disposer pour tout élève candidat d'un avis circonstancié de votre part, sur la base du bilan de scolarité effectué par le conseil des maîtres.

Les dossiers sont à retourner, dûment complétés à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale - Division des élèves et de la vie scolaire- pour le 3 mars 2025.

Vous voudrez bien informer les familles de tous vos élèves de CM2 de l'existence de cette classe.

**Pour la Directrice Académique
et par délégation
La Secrétaire Générale**



Frédérique SALSMANN

Copie :
Collège Jean Moulin - CHARTRES